



Informations sur le divorce

Par **raphaelle642**, le **01/02/2011** à **11:17**

Bonjour,
Mon mari et moi allons bientôt divorcer et j'aimerais connaître les différentes démarches à effectuer ? je gagne environ 1000 euros par mois, puis-je bénéficier de l'assistance juridictionnelle gratuite ?
cordialement,
raphaëlle

Par **Marion2**, le **01/02/2011** à **11:44**

Vous pourrez bénéficier partiellement de l'Aide Juridictionnelle.
[s]Aide Juridictionnelle au 1er Janvier 2011 [/s] :

Ces plafonds sont majorés de 167 euros pour chacune des deux premières personnes à charge (conjoint, concubin, partenaire pacsé, descendant ou ascendant) puis 106 euros, pour chacune des personnes suivantes.

Ressources

Contribution de l'Etat

de 930 à 971 EUR

85%

de 972 à 1.024 EUR

70%

de 1.025 à 1.098 EUR

55%

de 1.099 à 1.182 EUR

40%

de 1.183 à 1.288 EUR

25%

de 1.289 à 1.393 EUR

15%